



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
BOURSE AUX JOUETS ET ACCESSOIRES DE PUÉRICULTURE
A SAINT-PATHUS LE 13 OCTOBRE 2019**

Je soussigné(e)
(Nom Prénom)

Né (e) le
(Date de naissance)

A
(Lieu de naissance)

Domicilié (e) à

(Adresse complète)

Participant à la bourse aux jouets et accessoires de puériculture désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé dans l'année à aucune vente de même nature,
- Ou avoir participé à d'autres ventes dans l'année de même nature (pas plus de 3 dans l'année)

A _____ le _____

Je déclare sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à

Signature

Le



**FICHE D'INSCRIPTION
BOURSE AUX JOUETS ET ACCESSOIRES DE PUÉRICULTURE
A SAINT-PATHUS LE DIMANCHE 13 OCTOBRE 2019**

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 06 OCTOBRE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Code Postal : _____
Ville : _____ n° Téléphone : _____
Mail : _____
Nombre de mètres linéaires : _____ X 5 euros = _____ euros

L'association ne fournit pas de matériel (tables, chaises ...).

Il est possible de commander ses paniers repas pour plus de facilité, si vous le souhaitez, Il se compose d'un sandwich, une boisson au choix, chips, 1 fruit.

Nombre de paniers repas : _____ X 6 euros = _____ euros

Pour que votre inscription soit complète et validée, merci de joindre la photocopie d'une pièce d'identité (pour les particuliers), la photocopie du RC pour les professionnels, l'attestation sur l'honneur remplie.

Ainsi que votre chèque à l'ordre de Debout Avec Mylène.

A l'adresse suivante :

DEBOUT AVEC MYLÈNE
RESIDENCE SAINT ANTOINE
15 RUE SAINT ANTOINE
BAT A APPT 2
77178 SAINT-PATHUS
Tél : 06 31 67 15 60

La bourse se déroulera au Gymnase de Saint-Pathus, de 08h00 à 17h00.

Les exposants seront attendus de 6h00 à 8h00 pour l'installation de leurs stands.

A votre arrivée nous vous demanderons une pièce d'identité qui vous sera remise à votre départ.

Vous aurez à disposition un sac poubelle, l'association compte sur votre civisme pour rendre un emplacement propre et emmener vos poubelles avec vous.

Les exposants ne pourront commencer à ranger qu'à partir de 16h00, aucun départ anticipé ne sera autorisé (sauf urgences).

Fait à
Le

Signature

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS, JEUX, LIVRES, PUÉRICULTURE, VÊTEMENTS BÉBÉS /ENFANTS...

L'association DEBOUT AVEC MYLÈNE organise sa cinquième bourse aux jouets, articles de puériculture et vêtements d'enfants, destiné à faciliter les transactions d'articles d'occasions uniquement.

L'encadrement de la bourse aux jouets est assuré par les membres et les bénévoles de l'association.

Les bénéficiaires de cette manifestation serviront à proposer des activités, du soutien, du matériel aux handicapés et leurs familles de notre association.

La bourse aux jouets aura lieu le Dimanche 13 octobre 2019. Les horaires d'ouverture au public sont de 8h00 à 17h00 sans interruption, au complexe sportif de St Pathus, gracieusement prêté par la ville de St Pathus. L'entrée des visiteurs sera gratuite.

Les exposants seront autorisés à entrer à partir de 6h00 et jusqu'à 8h00 pour l'installation de leur stand. Les exposants ne pourront commencer à ranger qu'à partir de 16h00, aucun départ anticipé ne sera autorisé (sauf urgences).

Les exposants doivent être majeurs et restent responsables des mineurs les accompagnants.

Les informations suivantes : Nom, prénom, domicile, type et n° de la pièce d'identité, date et autorité de délivrance, sont inscrites dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation puis déposé en préfecture. Les exposants doivent pouvoir présenter leur pièce d'identité à tout moment.

Les réservations sont possibles jusqu'au 6 octobre, elles seront validées une fois les documents et le règlement honoré en possession de l'association.

Vous devez nous faire parvenir votre fiche d'inscription, votre photocopie de pièce d'identité, votre attestation sur l'honneur et votre règlement, soit par la poste soit en déposant le dossier dans la boîte aux lettres de l'association, soit en ligne sur le site de l'association ou le site de la Mairie de St Pathus.

Les emplacements sont attribués par les organisateurs et ne pourront pas être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaires.

Il est interdit de fumer dans la salle.

A la fin de la bourse aux jouets les exposants doivent laisser place nette et repartir avec les articles non vendus.

La manifestation organisée étant un vide grenier aux jouets, aux vêtements d'enfants et matériel de puériculture, les exposants doivent proposer à la vente des objets qui rentrent

dans ce cadre. Conformément à la réglementation en vigueur les copies de CD ou de DVD de musique, de film ou de jeux sont interdites à la vente...

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués par l'association. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas ; de non-participation des exposants, d'interruption de la manifestation devant être effectuée par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.

Avec leur inscription les particuliers ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer au vide grenier, c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

Le présent règlement est à disposition lors de l'inscription, à l'entrée au stand de l'association le jour de la bourse, ainsi que sur le site de l'association <http://asso.dam.free.fr>

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux par les organisateurs, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité affichées sur les lieux, ou qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Pour plus de renseignements : asso.dam@free.fr

www.facebook.com/asso.dam

<http://asso.dam.free.fr>

06 31 67 15 60

Un grand merci aux bénévoles, partenaires, amis, adhérents ou non, à tous ceux qui contribueront au succès de ce projet...

Copie à Mr le Maire de St Pathus